

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 FÉVRIER 1903

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1902

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1903

AVIS IMPORTANTS

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

17204
F96188

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 FÉVRIER 1903

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1902



PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1903

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. LEFEBURE, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat, secrétaire général de la Société générale des prisons.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in-extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. ROUS, sous-chef de bureau en retraite au ministère de la Guerre.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CLAIRIN, avocat, ancien conseiller municipal.
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de Cassation.
MAURICE FAURE, sénateur.
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.
LEPOITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.
MADRE, premier président honoraire.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
D^r MOTET, membre de l'Académie de médecine.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.

Dames patronnesses :

M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BOBIÈRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 15.
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.
GRANDMANGE, avenue de Clichy, 162.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. PERRIN.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEUCOUR.

Directeur de l'atelier de brochage : M. SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 28 Février 1903.

Présidence de M. BÉRENGER

SÉNATEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. le Président donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Malgré la continuation de la crise industrielle dont notre précédent compte rendu vous a fait part et le contre-coup inévitable qu'elle a eu sur l'état de nos ressources, ainsi que nous vous le ferons connaître avec plus de détails dans un moment, nous avons la satisfaction de vous apprendre que les résultats moraux de notre œuvre ont été, cette année, sensiblement les mêmes que l'année dernière. Grâce à l'expérience acquise et à une stricte économie dans toutes les branches du service, tant au point de vue administratif qu'au point de vue industriel, notre patronage, loin de fléchir, est demeuré encore voisin du chiffre de nos meilleurs exercices, bien plus du double de ce qu'il était à l'origine. Il dépassait alors difficilement 1.500 ou 1.800 patronnés ; et nous ne pratiquions pas l'assistance par le travail, qui exige de lourds sacrifices. Nos encaissements annuels étaient en plein essor, et, malgré une situation financière si avantageuse, nos écritures, en fin d'année, devaient souvent se clore par un

déficit notable, dû, il est vrai, aux tâtonnements inévitables d'une administration tout entière à organiser.

Nos ressources ont baissé, nos charges se sont accrues, et cependant le champ de notre assistance s'est très notablement étendu. Ce double phénomène est du nombre de ceux qui frappent le plus, parmi les personnes nous venant en aide, celles qui se livrent à une étude comparative des différents exercices que nous avons parcourus depuis notre fondation. Il arrive fréquemment aussi que des philanthropes étrangers visitant nos asiles et consultant nos statistiques, nous félicitent de faire tant de choses avec si peu de revenus. Cet hommage, venant confirmer celui de nos nationaux, est certes des plus réconfortants, dans les difficultés que nous traversons depuis deux ans. Il nous encourage dans la lutte que nous avons à soutenir contre les obstacles assurément passagers que rencontre actuellement notre marche.

En 1902 comme en 1901, le total des assistés s'est approché de 4.000. Il a été exactement de 3.795.

La proportion des patronages utiles a toutefois un peu baissé. Elle n'est que de 42 pour cent au lieu de 50. Ce fléchissement regrettable nous paraît devoir être attribué au grand nombre de vagabonds et de délinquants invétérés qui viennent nous demander une hospitalité de quelques jours, pour recommencer aussitôt leur vie aventureuse, sans aucune intention de s'améliorer, quels que soient les exemples et les conseils qui leur sont donnés. Nous vous avons assez souvent parlé de ce mécompte. Il est la plaie inévitable de toutes les œuvres de patronage. Grâce aux mesures que votre Conseil d'administration nous a autorisés à prendre, nous espérons pouvoir le réduire cette année, dû à le chiffre total de nos assistés en être temporairement diminué.

C'est, en effet, à des éléments moins ingrats que nous devons plus particulièrement réserver notre secours, et demander la preuve que la mission qui nous est confiée peut être remplie avec efficacité pour l'ordre public et la moralisation des malheureux.

Dans ce groupe plus consolant, vous trouverez énumérés, sous les rubriques habituelles de nos différents chapitres, des patronnés retournés dans leur pays, d'autres réconciliés avec leur famille, entrés à l'hôpital, admis à contracter un engagement militaire, ayant trouvé du travail, et enfin des expatriés et des réhabilités. C'est de leur ensemble qu'il résulte 1.624 patronages efficaces sur le total de 3.795 assistés.

Vous remarquerez, messieurs, en parcourant le tableau de nos dépenses en 1902, qu'elles sont pour l'administration en diminution de 582 francs 10 centimes, pour l'asile Laubespain de 1.168 fr.

65 centimes, et pour les frais généraux de 379 francs 55 centimes. C'est, pour 1902, une économie totale de 2.130 francs 30 centimes, que je tiens à bien mettre en évidence. Vous y verrez la preuve de nos soins à nous plier aux exigences du moment, et à ne pas vous faire désespérer de ce que l'année 1903 nous réserve.

L'atelier des Ligots, à l'asile des hommes, s'est soldé par un bénéfice de 769 francs 30 centimes. Mais, à l'asile des femmes, nous avons, comme l'année dernière, à appeler votre attention sur l'état de langueur de notre atelier de brochage. Son compte de 1901 se soldait par un déficit de 7.056 francs 6 centimes. L'espoir que nous avions, de voir, par les mesures prises au courant de l'année, cet excédent de dépenses ramené à une situation moins inquiétante, ne s'est pas réalisé. Il est même encore en augmentation de 527 francs 98 centimes sur celui de 1901.

Ce malaise persistant provient de la prolongation de la crise du brochage, dont la durée a dépassé nos prévisions.

Que devons-nous faire? Votre Conseil d'administration a été appelé à en délibérer. Il a été exactement mis au courant de la situation. Il en a mûrement mesuré les conséquences immédiates et les aléas et, malgré la nouvelle perte subie, il a jugé qu'il n'y avait pas lieu de renoncer, pour le moment, à une industrie qui depuis quinze ans nous a rendu les plus importants services, qui n'est peut-être l'objet que d'une épreuve passagère et que nous aurions les plus grandes difficultés à remplacer.

Sur son conseil, de nouvelles mesures ont été prises pour restreindre encore nos dépenses; et nous avons multiplié nos efforts pour assurer à notre atelier une plus grande somme de travaux.

Déjà il semble que ces dispositions modifieront avantageusement la situation. Nous devons toutefois nous abstenir d'en escompter les effets. S'ils ne devaient pas répondre à notre espoir, nous ne manquerions pas l'année prochaine de vous soumettre les propositions que comporterait la situation.

Malgré ces préoccupations, l'asile des femmes s'est maintenu dans les mêmes conditions de personnel que précédemment. Il a même atteint le chiffre de 149 assistées que nous n'avions pas encore réalisé.

Si on retranche de ce nombre 33 femmes qui se sont fait renvoyer pour fautes disciplinaires, et 17 que leur état de santé a fait diriger sur l'hôpital, le reste a pu se former au travail du brochage pendant un temps qui, sans l'inconstance de quelques-unes, eût pu être de six mois. Vingt-deux ont été placées comme ouvrières ou employées. Vingt-deux étaient encore le 31 décembre à l'asile.

L'état comparé des libérés conditionnels en 1901 et 1902 n'est

pas non plus sans intérêt. Les demandes, un peu moins nombreuses pour le dernier de ces deux exercices, 146 au lieu de 160, ont été en même temps l'objet de plus de refus de la part de la Société; et l'administration pénitentiaire, tenant compte, sans doute, de cette moindre tendance à des admissions peut-être trop indulgentes, s'est montrée relativement plus large dans ses décisions : sur 96 demandes appuyées par la Société en 1901, le Comité compétent n'en avait ratifié que 39; en 1902, sur 64 il en a confirmé 36. Cette dernière proportion est de beaucoup la plus élevée. Elle contribuera à nous guider plus sûrement dans nos appréciations.

Sur les 36 libérés conditionnels confiés cette fois à nos soins, il n'y en a pas un qui ait manqué de trouver du travail dans l'année. C'est la première fois que nous avons à enregistrer un résultat aussi complet. Il vous démontre que si, dans cette catégorie, le nombre des assistés diminue, leur qualité est en voie de progrès sensible.

Tel est, messieurs, le compte rendu sincère de nos opérations en 1902. Il est de nature à nous donner pleine satisfaction au point de vue du patronage. Nous avons la ferme conviction que les pouvoirs publics et nos souscripteurs s'en inspireront pour nous continuer leur concours, et nous aider à maintenir dans son intégrité notre assistance par le travail. Si ce mode de patronage est une lourde charge pécuniaire, il ne faut pas oublier qu'il est un adjuvant précieux et des plus efficaces pour le relèvement moral de nos patronnés. En nous mettant en mesure de ne pas l'amoindrir, l'administration pénitentiaire, les départements, le conseil municipal et nos souscripteurs feront acte de sage prévoyance. Nous leur devons, comme toujours, notre vive reconnaissance pour l'appui qu'ils ont bien voulu nous prêter en 1902. Nous les conjurons de prendre en considération, pour l'accentuer encore s'il est possible, tous les obstacles contre lesquels nous avons à lutter. (*Applaudissements.*)

Après cette communication, M. Rous, trésorier de la Société, est invité, par M. le Président, à faire connaître à l'Assemblée le compte financier de 1902. Il s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

La situation financière de l'exercice 1902 se présente avec un chiffre total de recettes de 85.984 fr. 74, contre 91.339 fr. 75 de dépenses, la différence constitue un déficit de 5.355 fr. 02 qui devra être prélevé sur le capital.

Si nous en exceptons l'asile des femmes dont les dépenses, 12.663 fr. 70, sont plus élevées que l'année dernière pour une somme d'ailleurs peu importante de 291 fr. 70, et les expatriations pour 63 fr. 90, nous avons pu, ainsi que vous venez de l'entendre, réaliser sur les divers services, des économies jusqu'à concurrence de 2.130 fr. 30; cette somme est venue heureusement atténuer, dans une certaine mesure, la dépression qui s'est fait sentir dans les subventions, dont le produit est descendu à 47.613 fr. 47, en diminution de 2.366 fr. 70.

Ces différences, inévitables d'un exercice à l'autre, ne feraient pas obstacle à l'équilibre du budget; le malaise que nous subissons à cet égard est dû surtout à l'atelier de brochage, dont le fonctionnement, de nature assez délicate, porte en soi des aléas qui rendent les prévisions très difficiles. Il nous a laissé un découvert de 7.584 fr. 04.

Au contraire de l'atelier de brochage, l'atelier de ligots nous a, encore cette année, donné un petit bénéfice de 769 fr. 30; il est vrai que sa prospérité a faibli, le gain ayant été inférieur de 703 fr. 25. Ce n'est pas que la fabrication s'y soit ralentie, elle a, au contraire, été plus active que l'année précédente. La cause de la diminution du bénéfice se trouve uniquement dans le renchérissement de la matière première. En effet, le prix de la résine, qui était, à l'ouverture de l'exercice, de 16 francs les 100 kil., s'est élevé successivement jusqu'à 18 fr. 50, soit plus de 15 %; en outre, les occasions d'achat de bois de démolition ont été plus rares que précédemment, et c'est surtout cette dernière circonstance qui a pesé le plus lourdement sur les charges de l'atelier.

De l'examen de ces différents chiffres, il ressort que nous nous trouvons en présence d'une situation pécuniaire qui mérite d'être surveillée avec le plus grand soin. Notre conduite se trouve naturellement toute tracée par la nécessité de régler nos dépenses sur nos revenus certains.

Se produirait-il, d'ailleurs, une certaine amélioration qui nous fit entrevoir un excédent de recette, cette éventualité ne devrait pas avoir pour effet de nous relâcher dans la sévérité de notre gestion ni, par conséquent, de ralentir l'impulsion imprimée à l'ère des économies. Un excédent de cette nature serait le bienvenu et augmenterait très utilement le fonds de roulement qui, à la date du 31 décembre, en y comprenant 3.665 francs de marchandises en magasin, se trouvait représenté par la somme, un peu faible, de 11.278 fr. 72.

C'est en nous inspirant de ces considérations que nous ne cesserons d'envisager le but à atteindre, et nous y emploierons tous nos efforts. (*Applaudissements.*)

La lecture de ces deux rapports achevée, M. le Président met aux voix l'approbation des comptes de 1902. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Il fait ensuite connaître les administrateurs sortants qu'il y a à remplacer : ce sont MM. de Boutarel, Maurice Faure et Lepoittevin. Leur réélection étant autorisée par les statuts, l'Assemblée renouvelle leurs pouvoirs à l'unanimité. Elle ratifie aussi la nomination de M. Rous, comme administrateur, en remplacement de M. le comte de Saint-Quentin, que ses occupations ont obligé à donner sa démission au cours de l'exercice écoulé.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à six heures.

COMPTE MORAL

pour l'exercice 1902

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre des individus assistés par la Société en 1902			
Patronnés restant à l'asile le 31 décembre 1901.	80	26	106
Admis dans le cours de l'année.....	3.566	123	3.689
TOTAUX	3.646	149	3.795
II			
Résultats du Patronage			
Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays....	51	»	51
— Réconciliés avec leur famille.....	»	1	1
— Entrés à l'hôpital.....	11	17	28
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	»	»	»
— Admis à contracter un engagement militaire.	118	»	118
— Placés comme ouvriers ou employés.....	612	27	639
— Dirigés sur les colonies ou expatriés.....	5	»	5
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	93	33	126
— Disparus sans motif.....	321	37	358
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	2.025	12	2.037
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	8	»	8
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	147	»	147
— Restant aux asiles le 31 décembre 1902....	50	22	72
— Réhabilités.....	5	»	5
TOTAUX	3.646	149	3.795

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine 1111
Originaires des départements :

Ain	28	Report.....	602	Report	1266
Aisne	79	Gard	1	Nord	135
Allier	19	Garonne (Haute-)...	4	Oise.....	90
Alpes (Basses-)...	10	Gers	3	Orne	12
Alpes (Hautes-)...	1	Gironde	28	Pas-de-Calais.....	53
Alpes-Maritimes	2	Hérault	6	Puy-de-Dôme.....	7
Ardèche.....	3	Ille-et-Vilaine	70	Pyrénées (Basses-)...	9
Ardennes.....	10	Indre	31	Pyrénées (Hautes-)...	4
Aube.....	17	Indre-et-Loire	49	Pyrénées-Orientales	3
Aude.....	3	Isère	7	Rhône.....	6
Ariège.....	2	Jura	12	Saône (Haute-)...	22
Aveyron.....	6	Landes	8	Saône-et-Loire.....	20
Bouches-du-Rhône	8	Loir-et-Cher	48	Sarthe	30
Calvados	34	Loire.....	49	Savoie	13
Cantal	30	Loire (Haute-)...	2	Savoie (Haute-)...	5
Charente	40	Loire-Inférieure....	39	Seine-et-Marne	46
Charente-Inférieure	34	Loiret	23	Seine-et-Oise.....	115
Cher	22	Lot	»	Seine-Inférieure	149
Corrèze	16	Lot-et-Garonne	»	Sèvres (Deux-)...	16
Corse	10	Lozère	8	Somme	154
Côtes-du-Nord	35	Maine-et-Loire	35	Tarn	4
Côte-d'Or.....	59	Mauche	54	Tarn-et-Garonne	2
Creuse	9	Marne.....	46	Territoire de Belfort	2
Dordogne	3	Marne (Haute-)...	11	Var	»
Doubs	3	Mayenne	33	Vaucluse	1
Drôme	3	Meurthe-et-Moselle	36	Vendée.....	9
Eure	56	Meuse.....	30	Vienne.....	18
Eure-et-Loir	33	Morbihan.....	23	Vienne (Haute-)...	14
Finistère	46	Nièvre	38	Vosges.....	37
				Yonne.....	31

A reporter.. 602 A reporter.. 1266 TOTAL... 3424

Colonies	16
Alsace.....	84
Etranger	106
Patronnés externes ou n'ayant pas fait connaître leur origine.....	165
TOTAL... 3795	

II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans	34
— de 17 à 20 ans	441
— de 21 à 25 ans	306
— de 26 à 30 ans	413
— de 31 à 40 ans	889
— de 41 à 50 ans	783
— de 51 à 60 ans	641
Au-dessus de 60 ans	127
Age non connu	161
TOTAL... 3795	

III. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :

Prisons centrales	256
— départementales	1411
— de la Seine	1531
— militaires	24
Envoyés par la Préfecture de Police	304
Origines non connues et étrangers	237
Ont bénéficié de la loi de sursis	32
TOTAL... 3795	

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

I

Opérations de 1902 :

Libérés conditionnels restant à l'asile le 31 décembre 1901..... 1
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle en 1902

HOMMES	FEMMES	TOTAL	
1	»	1	
143	2	145	
TOTAUX.....	144	2	146

II

Mouvement des demandes :

Demandes rejetées par la Société..... 80
Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision

28	»	28	
35	1	36	
»	»	»	
TOTAUX.....	143	2	145

III

Mouvement du Patronage

Libérés conditionnels ayant trouvé du travail... 35
— ayant quitté l'asile à leur libération définitive.....
— restant à l'asile au 31 décembre 1902.

»	»	»
»	»	»
TOTAL... 3795		

Total des libérés conditionnels patronnés en 1902.....

35	1	36
----	---	----

COMPTE FINANCIER

DE L'EXERCICE 1902

BUDGET DE RECETTES

Total des recettes		85.984 74
Expatriations	1.200 »	
Produit net des souscriptions, quêtes et dons recueillis par les dames quéteuses ou versés directement au bureau	4.950 47	
Subventions { Ministère de l'Intérieur	36.000 »	
{ Conseil municipal de Paris	500 »	
{ Conseil général de la Seine	1.000 »	
{ Conseils généraux des départements	2.075 »	
{ Pour la libération conditionnelle	3.088 »	
	47.613 47	
Atelier { Produit du travail livré	14.890 37	
de brochage { Travail en magasin au 31 Décembre 1902	1.013 »	
	15.903 37	
Atelier { Produit des ventes	18.615 90	
de ligots { Ligots en magasin au 31 décembre 1902	341 50	
{ Matières premières en magasin au 31 déc. 1902	2.310 50	
	21.267 90	
Total des Recettes	85.984 74	
Déficit à porter au compte du capital		5.355 02

Total égal Fr. 91.339 76

L'EXERCICE 1902 DÉPENSES

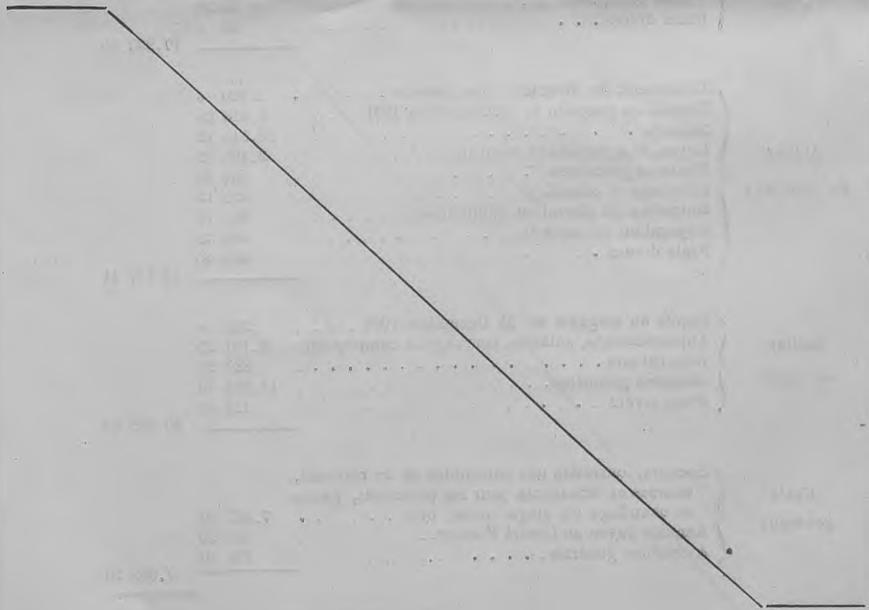
Total des Dépenses		91.339 76
Expatriations { Frais de voyage et soldes remis aux expatriés	1.200 »	
{ Secours accordés par la Société	163 90	
	1.363 90	
Administration { Personnel	6.950 »	
{ Fournitures de bureau et correspondance	505 85	
	7.455 85	
Asile { Traitement de la directrice	1.500 »	
des femmes { Loyer, eau, impôts, assurance et vidange	2.750 45	
{ Nourriture	5.404 60	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage	2.112 »	
{ Secours en espèces et médicaments	74 90	
{ Frais divers	821 75	
	12.663 70	
Asile { Traitement du directeur et gratification	1.540 »	
Laubespain { Eau, impôts, assurance et vidange	1.200 80	
{ Nourriture	13.053 »	
{ Blanchissage et propreté	753 05	
{ Eclairage et chauffage	1.359 75	
{ Pièces militaires	11 20	
{ Frais divers	20 »	
	17.937 80	
Atelier { Traitement du directeur et sa femme	2.000 »	
de brochage { Travail en magasin au 31 Décembre 1901	3.513 24	
{ Salaires	12.514 12	
{ Loyer, eau, impôts et assurance	2.495 75	
{ Matières premières	635 90	
{ Eclairage et chauffage	929 15	
{ Entretien du cheval et camionnage	805 70	
{ Réparation du matériel	384 70	
{ Frais divers	208 85	
	23.487 41	
Atelier { Ligots en magasin au 31 Décembre 1901	249 »	
de ligots { Appointements, salaires, courtage et camionnage	8.191 25	
{ Réparations	887 20	
{ Matières premières	11,054 70	
{ Frais divers	116 45	
	20.498 60	
Frais généraux { Secours, entretien des immeubles et du matériel, courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc.	7.067 50	
{ Annuité payée au Crédit Foncier	486 90	
{ Assemblée générale	378 10	
	7.932 50	
Total des Dépenses		91.339 76

Total égal 91.339 76

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse	239 75
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais	7.047 65
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations	326 32
Immeubles	137.244 15
Matériel du bureau et des Asiles	16.680 05
Valeur industrielle du brochage	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier des ligots	2.310 50
Marchandises en magasin	
{ Ligots	341 50
{ Brochage	1.013 »
{	1.354 50
Débiteurs de l'atelier de brochage	1.307 02
Débiteurs de l'atelier des ligots	2.288 »
Débiteurs divers	2.229 55



Total . . . 208.027 49

31 DÉCEMBRE 1902

PASSIF

Sommes dues au Crédit Foncier	9.255 59
Pécules des libérés conditionnels	852 »
Pécules des femmes patronnées	527 »
Somme due aux fournisseurs	2.129 60
Créanciers divers	285 85
Capital au 31 décembre 1902	189.997 45



Total . . . 208.027 49

DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUPRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN-LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BONTOUX (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M ^{me} CALMANN-LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500 »
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

MM.	
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	150 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
M. BÉRENGER, sénateur.....	100 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »
M. BLANCHARD.....	100 »

Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.137 87

SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000 »
» (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	3.088 »
Du Conseil municipal de la Ville de Paris, pour 1902.....	500 »
Du Conseil général de l'Aude..... 1902	Fr. 100 »
Du Cantal..... 1902	— 50 »
De la Côte-d'Or..... 1902	— 100 »
Du Doubs..... 1902	— 100 »
Des Landes..... 1902	— 50 »
De la Loire..... 1902	— 25 »
Du Lot..... 1901	— 50 »
De la Manche..... 1902	— 300 »
De Meurthe-et-Moselle..... 1902	— 50 »
De la Nièvre..... 1902	— 50 »
Du Nord..... 1902	— 100 »
Du Pas-de-Calais..... 1902	— 300 »
Des Pyrénées (Hautes-)..... 1902	— 50 »
De la Sarthe..... 1902	— 100 »
De la Seine..... 1901	— 1.000 »
De la Seine-Inférieure..... 1901	— 300 »
De Seine-et-Marne..... 1902	— 200 »
Des Vosges..... 1902	— 100 »
De l'Yonne..... 1902	— 50 »

3.075 »

TOTAL DES SUBVENTIONS..... Fr. 42.663 »

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A

MM	
AGNÈS (M ^{me})	5
AGUILLON, avocat à la Cour de cassation	10
ALCAN, éditeur	5
ALENÇON (duc d')	20
ALICOT (M ^{me})	10
AMY, notaire	10
ANDRÉ (M ^{me} Alfred)	20
ANDRIEU (M ^{me})	5
ANONYME	10
APPERT (M ^{me})	5
ARON (M ^{me} Z.)	5
ASSOLANT (M ^{me} Adrien)	10
AUDIFRED (M ^{me})	10
AUDIN DU MÈNIL (M ^{me})	5
AUFFMORDT ET C ^{ie}	5
AUVRAY	5

B

BABINET, conseiller honoraire à la Cour de cassation	10
BACOT, agent de change	5
BAUSSADE (M ^{me})	5
BARBEY (M ^{me})	5
BARBIER (M ^{me})	10
BARBOUX, ancien bâtonnier	10
BARDOUX (M ^{me})	5
BARLUET (M ^{me})	5
BARTHOLOMI	10
BAUJARD (M ^{me})	5
BAUME (M. et M ^{me} Ch.)	5
BAVELIER (M ^{me})	5
BEAUMONT (comtesse O. de)	5
BECKER	5
BECQUET (M ^{me})	5
BÉJOT, agent de change	5
BÉJOT	5
BELIN frères, éditeurs	5
BELLAIGUE (A.)	20
BELLET	20
BELLOIR	5
BELLOM (M ^{me})	10
BENEL (M ^{me})	5
BENHAM (M. et M ^{me})	5
BENI-BARDE (M ^{me})	5
BERCEAU	10
BERGERON (M ^{me})	20
BERNARD (Félix)	5
BERTHEUX (comtesse de)	5
BESSAND ET C ^{ie} (Belle Jardinière)	25
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier	10
BIEDERMANN (M ^{me})	10

MM.

BILLY (de)	5
BINDING (M ^{me})	5
BLANDIN (M ^{lle})	10
BOAS (M ^{me})	5
BOIS, avocat	10
BOISTEL (A.)	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation	5
BON GÉNIE (Société anonyme le)	10
BON MARCHÉ (Magasins du)	30
BONNAT, membre de l'Institut	5
BOUCARD	5
BOUCHERON, REDIN et C ^{ie}	0
BOUCTOT (M ^{me})	15
BOURBON-BUSSET (V ^{le} de)	5
BOURSE (M ^{me})	5
BOUSQUET (M ^{me} Gaston de)	10
BOUTAREL (de)	20
BOUTHORS (M ^{me})	5
BOUYROUX (Membre de l'Institut)	10
BOYER (M ^{me})	10
BRACH (M ^{me} Victor)	5
BRAULT, agent de change	5
BRAULT, notaire	5
BRELAY (M ^{me})	5
BRÉVILLE (de)	5
BROCA (M ^{me} G.)	5
BRONGNIART	5
BRUN (M ^{me} Ch.)	10
BUCQUET	5
BUCQUOY (docteur)	5
BUREAU	5
BUTTURA (M ^{me})	5

C

CAHEN (M ^{me})	5
CAHEN D'ANVERS (M ^{me} Albert)	10
CAHOURS (M ^{me})	10
CALARY (M ^{me})	10
CALMANN-LÉVY (M ^{me})	10
CAPENDU (M ^{me})	5
CARETTE	5
CARON (M ^{me})	5
CARPENTIER	5
CARTIER (E.) ancien bâtonnier	5
CASIMIR-PERIER	10
CASIMIR-PERIER (M ^{me})	5
CERF (M ^{me} Hippolyte)	15
CERF (M ^{me} B.)	10
CHAMBRE DES AVOUÉS A LA COUR D'APPEL	50
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS	50
CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET SPIRITUEUX EN GROS	30
CHAPERON (M ^{me} Paul)	5

MM.

CHARLOT (M ^{me})	5
CHARMET	5
CHAUCHAT (M ^{me} E.)	5
CHAUDRON frères	5
CHEMINADE	5
CHÉRONNET (M ^{me})	5
CHEVRIER, conseiller à la Cour de cassation	10
CHEVRIER (M ^{me})	5
CHEYSSON, inspecteur général des Ponts et Chaussées	10
CLAMAGERAN, sénateur	10
CLAMOND	5
CLAUDE-LAFONTAINE et MARTINET	10
CLAVAUD (M ^{me})	5
CLÉMENT (M ^{me} Léon)	5
CLÉRY, avocat	10
COLLIN (M ^{me} Emile)	5
COMBE	5
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX	10
CORDELET, sénateur	10
COSTÉ, directeur des Magasins du Pauvre Jacques	5
COTELLE (M ^{me})	5
COTTENET, notaire	5
COULON (G.)	5
COURIOT (M ^{me} Lucien)	5
COURVAL (M ^{me} la vicomtesse de)	5
COUVREUX (M ^{me})	5
CURÉ DE LA MADELEINE (M. le)	20
CUVINOT (M ^{me})	5

D

DANSAC (M ^{lle})	5
DANTON	10
DANVIN, notaire	5
DAUCHEZ, banquier	5
DAVENPORT	10
DECAUVILLE, ancien sénateur	20
DEHOLLAIN	10
DELABORDE (M ^{me} L.)	5
DELAFAI, notaire	10
DELAIRE (A.)	20
DELAVAL, notaire	5
DELAVILLE LE-ROUX (M ^{me})	5
DEMACHY-SEILLIÈRE et C ^{ie}	20
DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation	10
DESCHAMPS (M ^{me})	5
DESJARDINS (M ^{me})	5
DESPORTES (M ^{me} Fernand)	10
DESPREZ (M ^{me})	5
DEUTSCH fils (A.)	10
DEUTSCH (M ^{me} F.)	10
DEVIN (Léon), ancien bâtonnier	5
DOLFFUS (P.), agent de change	20
DOLEZON	5
DRAKE, député	20
DROZ (Alfred)	5
DUBOIS (M ^{me})	10
DU BUIT, ancien bâtonnier	10

MM.

DUCHAT (comte)	20
DUCOING ET LOISELLE	5
DUEZ (M ^{me})	20
DUFAURE (A.), ancien député	5
DUFOURMANTELLE	5
DULUD, avoué	10
DUPERRÉ (amiral)	5
DUPONT (M ^{me})	5
DURAND-JOURNET (M ^{me})	5

E

ENGEL (M ^{me})	10
ERLANGER (M ^{me} la baronne d')	20
ESMEN (M ^{me})	5
ESPINAS	10
ETIENNE	5
EVAIN (M ^{me} la baronne)	5

F

FALCOU (M ^{me})	5
FALLOT-LEGRAND (M ^{me})	5
FANON	5
FAUCHE	10
FÉLIX POTIN	25
FENAILLE (M ^{me})	5
FERDINAND-DREYFUS, membre du Conseil supérieur des Prisons	10
FERNET (M ^{me})	5
FERRY (M ^{me} Jules)	10
FERTÉ (M ^{me})	5
FEUILLOLEY, avocat général à la Cour de cassation	10
FIGARO (Journal Le)	20
FIRINO, député	5
FIRMIN DIDOT, éditeur	5
FLAHAUT (M ^{me})	5
FLEUREAU	5
FOUCHERDE CAREIL (comtesse)	10
FOULD (PAUL)	5
FOURNET (M ^{me})	5
FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation	20
FREMONT (M ^{me})	5

G

GABRIEL	5
GAILLARD	5
GAILLY, sénateur	20
GALINDEZ (M ^{me})	5
GASPARI (E.)	5
GASTINNE-RENETTE	5
GAUDIN (M ^{me})	5
GAUTHIER-VILLARS (M ^{me})	25
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La)	5
GEFFROY (M ^{me})	5
GEOFFROY (M ^{me})	10

MM.	
GÉRARD (Baron).....	10
GÉRARD (M ^{lle}).....	5
GERRIDON (M ^{lle}).....	10
GÉBENTE (M ^{me} Ernest).....	5
GERMAIN (M ^{me}).....	5
GESQUIÈRE.....	5
GIDE (M ^{me}).....	5
GIRARDIN (M ^{me}).....	5
GIRAudeau.....	5
GIZON (M ^{me}).....	5
GOBERT (M ^{me}).....	5
GOBERT-MARTIN (à Réaumur).....	10
GOMEL.....	10
GONNET, (M ^{me}).....	10
GOULDEN (M ^{me}).....	5
GOURDAULT et NOMBLOT.....	5
GOUVION-SAINT-CYR (marquis de).....	5
GRAINVILLE (M ^{me}).....	5
GRANDE FABRIQUE, 50, rue Turbigu.....	5
GRANDJEAN et PENET (M ^{mes}).....	5
GRÉARD, Vice-Recteur honoraire de l'Université de Paris.....	10
GREFFULHE (comte).....	40
GRETERIN (M ^{me}).....	5
GRIGNON (M ^{me}).....	5
GROUVEL (M ^{lle}).....	5
GUÉDON (M ^{me}).....	10
GUICHARD (M ^{me} Jules).....	10
GUICHARD (M ^{me} Robert).....	5
GUICHEN (M ^{me} la comtesse de).....	5
GUILLOT (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{lle}).....	10
GUY (M ^{me}).....	5
GUYOT (M ^{me}).....	11

H

HADAMARD.....	20
HAMELIN (M ^{me}).....	5
HAMMER (M ^{me}).....	5
HARDOIN, avocat.....	5
HARTMANN et fils.....	5
HARTMANN (M ^{me} Frédéric).....	5
HAUSSONVILLE (comte d'), membre de l'Académie française.....	5
HAYEM et C ^{ie}	10
HÉBBARD, directeur du journal <i>Le Temps</i>	50
HÉBBARD, sénateur.....	5
HECHT (M ^{me}).....	20
HEINE et C ^{ie} , banquiers.....	10
HENNESSY.....	5
HERBERT, Secrétaire général de la Société des Mines.....	5
HERMET (M ^{me}).....	5
HERRMANN (M ^{me}).....	5
HEURTEAU (M ^{me}).....	5
HIMLY, membre de l'Institut.....	5
HIRSCH (M ^{me}).....	5
HOTTINGUER (baronne).....	30
HOUPIN.....	5

MM.	
HOVELACQUE (M ^{me}).....	5
HOVELACQUE (M ^{me}).....	5
HUA, conseiller à la Cour d'appel.....	5
HUBNER (M ^{me}).....	5
HUGO-OBERNDOEFFER.....	5

I J

ISTEL (M ^{me}).....	5
ISTEL (Isidore).....	10
IWEINS (M ^{me}).....	5
JACOB (M ^{me}).....	5
JARNAC (M ^{me} de).....	5
JOBRE-DUVAL.....	5
JOIN-LAMBERT.....	5
JOLY (de).....	5
JORIAN.....	10

K

KAHN.....	10
KASTLER, notaire.....	5
KERHALLET (de).....	10
KLOTZ.....	5
KOHN (M ^{me}).....	10
KRANTZ (M ^{me}).....	20

L

LABBÉ (M ^{me}).....	20
LABBEY et C ^{ie}	5
LABOULAYE (de), ancien ambassadeur.....	20
LAMBERT-CHAMPY.....	5
LAMÉ-FLEURY.....	20
LANNELONGUE (M ^{me}).....	5
LA PERCHE.....	5
LAPORTE.....	5
LARANGOT (M ^{me}).....	5
LARIVIÈRE.....	5
LASCoux (M ^{me}).....	5
LAUER (M ^{me}).....	5
LAURENT-DEGOSÉE (M ^{me}).....	5
LAVALLÉE (M ^{me}).....	5
LAZARD frères.....	20
LEBEL (M ^{me} Alfred).....	10
LECHALAS (M ^{me}).....	5
LEFEBVRE (M ^{me}).....	5
LEFEBVRE (M ^{me} Alph.).....	5
LEFÉBURE (Léon).....	20
LEFERME (M ^{me}).....	5
LEFOULLON (M ^{me}).....	5
LEFUEL, cons. à la Cour d'appel.....	5
LEHIDEUX, banquier.....	20
LE LASSEUR (baronne).....	5
LEMENIL.....	5
LEQUESNE.....	10
LEROY BEAULIEU, membre de l'Institut.....	5
LEROY-DUPRÉ et C ^{ie} banquiers.....	5

MM.	
LESBROS (M ^{me}).....	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LÉVEILLÉ (M ^{me}).....	5
LEVEL (M ^{me} Émile).....	5
LEVEN.....	5
LÉVY (M ^{me} Anatole).....	5
LIEWER (M ^{me}).....	5
LINET, notaire.....	5
LIONNET (M ^{me}).....	5
LOGEARD (M ^{me}).....	5
LOISEAU (M ^{me}).....	5
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.....	20
LOT, ancien greffier à la Cour d'appel.....	20
LOUBERS avocat général à la Cour de cassation.....	5
LOUCHET (M ^{me}).....	5
LOVE (M ^{me}).....	5
LOWOENSTEIN frères.....	10

M

MADÉLINE.....	5
MAGNÉL.....	10
MAILLÉ (comte de), sénateur.....	15
MALENFANT.....	5
MALLET frères, banquiers.....	40
MANCEL (M ^{me}).....	5
MANNHEIM.....	5
MANSAIS.....	5
MARCHAND.....	5
MARCUARD-KRAUSS.....	10
MARESCAL (M ^{me}).....	5
MAREUIL (M ^{me} la baronne de).....	5
MARGUERIE.....	5
MARION.....	20
MARIX (M ^{me} Edmond).....	5
MAS (M ^{me}).....	5
MASSON et C ^{ie} , éditeurs.....	10
MATHILDE (princesse).....	20
MAYNIÉL, conseiller d'Etat.....	10
MEAUDRE (M ^{me}).....	5
MERLIN, notaire.....	5
MERLIN (M ^{me}).....	5
MERVILLE (M ^{me}).....	5
MÉRY.....	5
MEUNIER.....	5
MEURINNE (M ^{me} Edouard).....	5
MÉCRIOT (M ^{me}).....	5
MICHELEZ, notaire.....	5
MILLAUD (M ^{me} Edouard).....	5
MIMÉREL, avocat au conseil d'Etat.....	20
MIR (M ^{me}).....	10
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	10
MIRABEAU et PUERARI.....	20
MIRALLET (M ^{me}).....	10
MONACO (le Prince de).....	20
MONNIER (M ^{me}).....	5
MONOD (Henri), conseiller d'Etat.....	5
MONTESQUIOU (comte W. de).....	5
MONY.....	5
MORANDIÈRE (de la).....	5
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MOREL, gouverneur du Crédit Foncier.....	25

MM.	
MOREL d'ARLEUX (docteur Paul).....	5
MORRAY (marquis de).....	5
MOTET (docteur).....	20
MOUSTIER (marquis de), député.....	10
MOUTARD-MARTIN, avocat au Conseil d'Etat.....	5
MURAT (princesse Joachim).....	50

N

NALÉCHE, (de) directeur du journal des <i>Débats</i>	10
NATHAN (M ^{me} Henri).....	10
NAUD et C ^{ie}	5
NEPHTALI LÉVY et C ^{ie}	5
NEUFLIZE (baronne de).....	10
NEUHAUS.....	10
NICOLAS (M ^{me}).....	10
NOAK.....	5
NORDLING (de).....	15
NORDLING (M ^{me}).....	5

O

OBISSIER, docteur.....	5
OCHS (M ^{me} Alphonsine).....	10
ODIER (M ^{lle}).....	5
OFFROY, GUYARD et C ^{ie} , banquiers.....	5

P

PAGÈS (M ^{me}).....	5
PAGIS (M ^{me}).....	5
PAM (M ^{me}).....	5
PARDON (J.).....	5
PARIS-FRANCE (société anonyme).....	20
PARMENTIER (général).....	20
PASSAVANT.....	5
PASSEZ, avocat à la Cour de cassation.....	10
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	10
PEIGNOT.....	5
PÉNAUD (M ^{me}).....	5
PENICAULT et PELLETIER.....	10
PEREIRE (M ^{me} Gustave).....	10
PÉRONNE.....	5
PÉRONNE, notaire.....	5
PÉROUSE.....	5
PÉROUSE (M ^{me}).....	5
PERSOZ (M ^{me} Jules).....	5
PETER (M ^{me}).....	6
PETITBON.....	5
PETIT JOURNAL (le).....	10
PETIT PARISIEN (le).....	20
PETSCHÉ (M ^{me}).....	5
PICOT (G.), membre de l'Institut.....	10
PILLET-WILL (comte).....	10
PILLON (M ^{me} F.).....	5
PINGUET, notaire.....	5
PLON Nourrit et C ^{ie} éditeurs.....	5
POISSON, notaire.....	10
POLETNICH.....	5
POLONCEAU (M ^{me}).....	10
POMEREU (Vicomte de).....	40
PONTOIS-PONTCARRÉ (marquis de).....	5
PORGÈS (M ^{me}).....	5
POSTOLE.....	5

MM.		MM.	
POTOCKI (comte).....	5	SALLES (M ^{me}).....	5
POUGNET.....	10	SALLES (M ^{me}).....	10
POUILLET (M ^{me}).....	10	SAMUEL et Cie.....	5
PRAT (M ^{me} Henri).....	5	SANCHEZ (M ^{me}).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	10	SANCY (de).....	10
PROUST, avocat, ancien magis-		SAPIEHA.....	5
trat.....	20	SAUTAI (M ^{me}).....	5
PUANA ministre plénipoten-		SAUTTER (M ^{me} G.).....	5
tiaire.....	5	SAUTTER (Louis).....	5
PUAUX ministre protestant.....	5	SAUVAGE (M ^{le}).....	5
PULLEU (M ^{me}).....	5	SAY (M ^{me} Léon).....	20
		SCHERER (M ^{le}).....	20
Q		SCHICKLER (baron F. de).....	10
QUESNEL (M ^{me}).....	10	SCHMERBER.....	5
QUÉVREMONT (M ^{me}).....	5	SCHMITT (M ^{me}).....	10
		SCHMIT.....	5
R		SCHNEIDER et Cie.....	20
RACHET, agent de change.....	5	SCHWENK et FÉTELIS.....	5
RADZIWIŁ (prince).....	5	SÉBLINE, sénateur.....	5
RAOUL-DUVAL (M ^{me} E.).....	5	SEE (M ^{me} Marc).....	5
RAOUL-DUVAL (M ^{me} F.).....	5	SÉCUR (comte Louis de).....	5
RAVEAU (M ^{me}).....	5	SELIGMANN (M ^{me}).....	40
RAYNAL (de).....	5	SELIGMANN frères.....	10
RAYNAL (M ^{me} Léon).....	5	SÉNARMONT (baron de).....	5
REINACH (J.), ancien député.....	5	SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
REINACH (M ^{me} Théodore).....	5	SEYNES (de).....	5
RÉMUSAT (de).....	10	SIBEN.....	5
RÉVILLON frères.....	50	SILHOL (M ^{me} A.).....	20
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	5	SIMON.....	5
RICHARD (M ^{me}).....	5	SIMON.....	5
RICHARD (Monseigneur le cardi-		SIZERANNE (comte de la).....	10
nal), archevêque de Paris.....	20	SOUBIES (M ^{me}).....	5
RIDYWAY (M ^{me}).....	5	SOULTZENER (M ^{me}).....	5
RIVAILLE (M ^{me}).....	5	SOUVESTRE.....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	5	SULSBACH.....	20
RIVIÈRE, secrétaire général de la		SYAMOUR (M ^{me}).....	5
Soc. générale des prisons.....	10		
RIVIÈRE (Louis).....	5	T	
ROBERT.....	5	TAUB (M ^{me}).....	5
ROBINEAU, notaire.....	5	THELIER (M ^{me}).....	5
RODRIGUES (M ^{me} G.).....	5	THÉVIN.....	5
ROLLIN (M ^{me}).....	5	THOMAS (M ^{me}).....	20
ROSENHEIM (M ^{me}).....	5	THULIÉ (docteur).....	50
ROTHSCHILD (de) frères.....	50	THUREAU (G.), avocat.....	10
ROUFFET (M ^{me}).....	10	TILLY (M ^{me} du).....	5
ROUSSEL (M ^{me}).....	5	TOUBEAU (M ^{me}).....	5
ROUSSELET (M ^{me}).....	5	TOURNEL (M ^{me}).....	5
ROUVRE (de).....	5	TOURSEILLER, avocat à la Cour	
ROYER (G. de).....	10	d'appel.....	5
RUEFF.....	5	TRARIEUX, sénateur.....	5
RUELLE (V ^{te} de la).....	5	TRÉBUCHET (M ^{me}).....	5
		TRIER.....	5
S		TRUBERT.....	5
SABATIER (M ^{me}).....	50	TRY, conseiller honoraire à la	
SAINT frères.....	5	Cour de cassation.....	10
SAINT-JOSEPH (baron de).....	5	TRYSTHAM, sénateur.....	20
SAINT-PIERRE (marquise de).....	5	TUFTON (Lady).....	20
SAINT-QUENTIN (comte de), ancien			
député.....	20	U	
SAINT-SENOCH (M ^{me} de).....	5	ULLMANN.....	5
SALATHÉE-DIETZ (M ^{me}).....	5	USSEL (comte d').....	5
SALEMFELS (M ^{me} de).....	5		

MM.		MM.	
		V	
VALBREUZE (de).....	10	WADDINGTON sénateur.....	10
VALLÉE, notaire.....	5	WALLON, sénateur.....	10
VALLIÈRE (M ^{me} de).....	5	WEIL (M ^{me}).....	5
VALLOT.....	5	WEILER (M ^{me}).....	5
VATIN (M ^{me}).....	5	WELLES (M ^{me}).....	5
VAZ-VIEIRA (M ^{me}).....	20	WEYER (M ^{le}).....	5
VELTEN, sénateur.....	10	WEYHER (M ^{me}).....	10
VENDOME (duchesse de).....	5	WINTER (David).....	5
VERNES (A.) banquier.....	20	WITT (M ^{me} de).....	5
VEYTRAC, agent de change.....	20	WOLF.....	5
VIART (vicomtesse de).....	5	WORMS et C ^{ie} , banquiers.....	20
VIEFVILLE (de), président à la		WORTH.....	20
Cour d'appel.....	10		
VIELLARD, député.....	10	Y	
VILLEMALIN (M ^{le}).....	5	YANVILLE (comtesse d').....	5
VILMORIN (M ^{me} de).....	5		
VILMORIN (Andrieux).....	20	Z	
VINCENT-PONNIER.....	5	ZADOC-KAHN, grand-rabbin.....	20
VUITRY (M ^{me}).....	10		

Souscriptions au-dessous de 5 francs 704 fr. 50

Magasins du Louvre, un lot de bonneterie.

M. CHARLES, un lot de chapeaux.